

Collège Maurice Genevoix de Romorantin

Afin d'améliorer les conditions de travail des élèves et de la communauté éducative, le Conseil général de Loir-et-Cher a investi de manière importante dans la reconstruction du collège Maurice Genevoix de Romorantin en créant des espaces mieux adaptés et mieux équipés.

Pour répondre au mieux à la problématique du nettoyage des nouveaux locaux dont la superficie a augmenté de 295 m², le Conseil général a rencontré à plusieurs reprises, depuis novembre dernier, les agents concernés et a proposé plusieurs solutions.

Choisissant de privilégier les agents présents dans l'établissement, la collectivité a proposé d'allouer à chacun des 3 agents en contrat unique d'insertion 3 heures complémentaires par agent et une rémunération majorée de 129,45€/mois. Dans cet esprit, le gestionnaire de l'établissement a proposé aux agents une nouvelle répartition des tâches.

Par ailleurs, ce collège n'étant pas déficitaire en nombre de postes puisqu'il comptabilise 13 postes au lieu de 12,5 théoriques, il n'est pas opportun de créer un demi-poste tel que le souhaitent les agents de l'établissement.

À préciser cependant qu'en plus des agents titulaires :

- 3 agents en contrat unique d'insertion sont affectés dans ce collège à hauteur de 26 heures hebdomadaires (au lieu des 22 heures théoriques préconisées par l'État) ;
- une titulaire remplaçante, qui, lorsqu'elle n'effectue des remplacements dans les autres établissements du bassin romorantinais, travaille dans ce collège ;
- un agent contractuel à mi-temps a été recruté pour pallier les demandes des temps partiels des agents pour convenance personnelle.

En conséquence, le Conseil Général répondant à toutes les demandes formulées par l'établissement ne peut aller au delà de ce qui est proposé aujourd'hui.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12